

Image not found or type unknown



Remboursement de l'avance sur frais professionnels

Par **nicowicz**, le **04/11/2008** à **16:51**

Bonjour,

Voilà ma question : je suis employé (commercial) dans une société depuis plus de deux ans. Mon employeur m'a avancé au début de mon contrat la somme de 450 euros pour les frais professionnels à venir (carburant, essence, etc..) et pas plus tard qu'il y a quelques jours je reçois un courrier de ma société me précisant que maintenant cette avance n'a plus lieu d'être et qu'ils allaient retenir en trois fois cette somme qu'ils m'avaient avancé pour mes frais. Est ce légal ??

Merci d'avance

Nicowicz